

Règlement général 2022

En vue de leur participation à une exposition organisée par l'association « Atelier9 » dans son lieu d'exposition dénommé "BazArts Galerie", les exposants s'engagent à :

- Avoir payé leur participation financière.
- Ne présenter et ne vendre que les œuvres dont ils sont les créateurs.
- Autoriser l'association à publier tous documents relatifs à leurs travaux et à leur participation à l'exposition désignée en page 2, dans le cadre de la promotion de cet évènement et de l'association.
- **Avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année en cours qui doit être à jour à la date de l'exposition désignée en page 2. L'exposant est responsable de son matériel et de ses œuvres et sera de plus tenu pour responsable en cas de sinistre occasionné par ceux-ci.**
L'association « Atelier9 » ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour tout sinistre occasionné par l'exposant sur le lieu d'exposition depuis le dépôt de ses œuvres et de son matériel jusqu'à leur enlèvement.
Avoir pris toutes les dispositions nécessaires avec leur assurance pour couvrir contre les risques de perte, de vol et de dégradation, les œuvres et le matériel déposé sur le lieu d'exposition désigné en page 2, depuis leur dépôt jusqu'à leur enlèvement.
L'association « Atelier9 » ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour toute perte, vol ou dégradation des œuvres et matériels de l'exposant survenant sur le lieu d'exposition depuis leur dépôt jusqu'à leur enlèvement.
- **Être en règle avec l'administration concernant les obligations fiscales et sociales issues de l'activité artistique.**
- **Être en accord avec le présent règlement.**

Le non-respect constaté du présent règlement entrainera l'exclusion du participant de l'exposition désignée en page 2 (la participation financière sera alors remboursée à l'exposant si elle a été versée).

Accord de participation à une exposition organisée par Atelier9

- **Nom de l'exposition :**
- **Dates :**
- **Exposant :**

- **Lieu :** Les œuvres listées ci-dessous seront exposées dans le lieu d'exposition de l'association « **BazArts Galerie** » 9 rue du Bois Sabot – 28100 Dreux

**liste pouvant être annexée en PJ*

Titres des œuvres exposées	Dimensions	Tarif

- Participation financière versée par l'exposant : 50 € pour la durée de l'exposition.
- Commission perçue par Atelier9 sur le montant des ventes réalisées par l'exposant : 10 %

Lu et approuvé les conditions listées en page 1

Date :

Signature Exposant

Signature représentant d'Atelier9